

Qu'est-ce que le développement social participatif ?

La rédaction

Le concept et la pratique du développement social local (« DSL ») utilisés par les centres sociaux et leurs partenaires pour définir les objectifs et la méthode de travail préconisés dans la démarche « centres sociaux et personnes vieillissantes ». Ils se fondent sur les acquis de la longue histoire et des héritages partagés du développement social et du développement local (dans les pays en développement, puis en milieu rural et, plus tard, urbain), notamment en France depuis les années soixante. Les apports internationaux y ont une large place : développement des pays du Sud (Afrique, Amérique latine), apports anglo-saxons (n'oublions pas l'histoire internationale des « Settlements ») ou des pays ayant participé aux échanges sur le travail social communautaire dans les années 60-70.

Quelques points de repères :

Le DSL participatif, c'est, en même temps et à la fois :

- Une approche philosophique et éthique : la démarche part des personnes et s'appuie sur elles et leurs groupes : attentes, expressions, demandes des acteurs (habitants bénéficiaires de mesures publiques, porteurs du projet...). Elle répond à des fins (finalités, objectifs) : transformer quelque chose, améliorer un état, une situation).

N.B. Ces fins sont référées à des valeurs - généralement en conflit : intérêts différents selon les groupes de populations, les enjeux politiques, éco-

nomiques, sociaux, donc débattues, négociées, éventuellement partagées.

- Une pratique - avec une méthodologie de mise en œuvre - comprenant les phases essentielles suivantes : diagnostic participatif, élaboration concertée d'un projet de DSL avec éventuelle contractualisation entre porteurs et décideurs/financeurs, réalisation du projet - démarrage, suivi, correctifs..., évaluation dont les critères sont définis au moment de l'élaboration : accompagner le suivi de la mise en œuvre (évaluation longitudinale), évaluation récapitulative en fin de réalisation ;

- Une conception stratégique des politiques sociales - soit d'initiative civile, par groupe projet, associatif ou coopératif, soit d'initiative publique en réponse à appel à projet (avec ou sans convention par objectif), soit par demande de subvention opérationnelle pour une action.

Si cette démarche est commune aux divers types de projets sociaux locaux, les spécificités inhérentes à la pluralité des « publics », « populations », « groupes de personnes » concernés colorent évidemment les approches. Mais attention à ne pas retomber dans le travers des publics cibles !

Apprenons alors à utiliser ce processus DSL pour ce qu'il est réellement : non pas l'application d'un outil sur des populations, mais une grille de travail ouverte et participative, aiguissant l'esprit d'écoute et de disponibilité à l'attention à autrui (les gens,

les acteurs partenaires...), s'appuyant à la fois sur des valeurs et finalités prioritaires et sur l'exigence pratique et méthodologique (rendre des choix, des idées opérationnels, opérer une transformation sociale).

Concernant les personnes âgées, la ligne directrice paraît évidente : l'ensemble du processus - du diagnostic à l'évaluation - peut être mise en œuvre et ce, jusqu'au bout de la vie. Reconnaître « a priori », quels que soient l'état des personnes, leurs capacités, leurs droits à choisir, leurs « capacités » (cf. Amartya SEN)

C'est donc, ici, conjuguer et articuler les ressources que constituent les « trajectoires de vie » des personnes (les dynamiques de leur vie personnelle, culturelle et sociale - et économique, bien sûr !) et les « territoires de vie » (dynamiques historiques patrimoniales, culturelles et sociales.

Ainsi, le développement social met au premier plan :

- le respect des personnes, en affirmant la personne âgée comme citoyenne d'un territoire : des expériences de vie comme ressources et potentiels, capacités d'autonomie, de participation - y compris comme prévention de la dépendance, en suscitant et valorisant la parole des personnes, leur droit au libre choix... les ressources du voisinage ;
- la transversalité, par le souci d'un maillage des réseaux d'acteurs et les compétences, suscitant l'interdisciplinarité et la mixité des réponses par la

recherche les synergies entre les intervenants, les décideurs, les dispositifs disponibles ;

- l'innovation, en soutenant l'émergence des projets et de leurs porteurs, la capitalisation et la communication des pratiques et méthodes innovantes, en incitant à l'essai par exemplarité et non par reproduction standardisée, en organisant la cohérence entre intervenants et recherchant les niveaux pertinents - rôle du fédéralisme de projet, de plates formes.